



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 30 juin 2021

OBJET :

DE-21-06-1-32) CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA
BILLETTERIE EN LIGNE DE L'OFFICE DE TOURISME

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi trente juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 juin 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme GAUVAIN (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ALBERT (pouvoir à M. LEROY), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210630-lmc1H8620H1-DE
Date de réception en Préfecture : 06/07/2021
Date de Publication : 06/07/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 4 avril 2012 portant sur la création du service tourisme et la reprise en régie des activités de l'Office de tourisme ;

Vu la délibération du 25 septembre 2013 portant sur la création de tarifs pour les activités organisées dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire et par le service tourisme ;

Considérant que la Ville de Vincennes souhaite développer son offre touristique et de loisirs vers un public élargi et proposer, dans ce contexte, un service de billetterie en ligne pour tous les services et prestations (visites guidées, conférences, ateliers...) initiées par l'Office de tourisme ou le service Archives et Patrimoine dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire ;

Considérant qu'il convient d'associer à ce dispositif de billetterie en ligne, des « conditions générales de vente pour une clientèle individuelle » que l'internaute devra valider avant tout acte d'achat pour approuver le processus de vente en ligne et des conditions exposés dans les différents articles qui les composent ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 24 juin 2021,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la mise en place de la billetterie en ligne de l'Office de tourisme et ses « conditions générales de vente pour une clientèle individuelle » qui seront actives à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

ARTICLE II : dit que les recettes seront imputées sur les chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé